

## Section 7.1 Tarification relative aux permis et aux certificats

### 7.1.1 : Permis de construction

Interventions visées à des fins résidentielles	Tarif exigé
1. Nouveau bâtiment principal	180 \$ + 75\$ par logement additionnel créé, maximum de 1 080 \$
2. Agrandissement d'un bâtiment principal	40 \$
3. Reconstruction d'un bâtiment principal	180 \$ + 75\$ par logement additionnel créé, maximum de 1 080 \$
4. Rénovation d'un bâtiment principal	20 \$
5. Nouveau bâtiment accessoire	30 \$
6. Agrandissement d'un bâtiment accessoire	20 \$
7. Reconstruction d'un bâtiment accessoire	30 \$
8. Rénovation d'un bâtiment accessoire	20 \$
9. Construction, installation ou remplacement d'une piscine	20 \$
10. Installation, agrandissement, remplacement ou déplacement d'une enseigne	25 \$
11. Installation, rénovation, agrandissement ou reconstruction d'un système autonome de traitement des eaux usées	75 \$
12. Déplacement d'un système autonome de traitement des eaux usées	75 \$
13. Renouvellement d'une demande de permis de construction	25 \$
14. Permis pour l'installation, la modification ou le remplacement d'une clôture ou d'un patio	10 \$

Interventions visées à des fins autres que résidentielles	Tarif exigé
1. Nouveau bâtiment principal	100 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ de coût estimé des travaux excédent 10 000 \$ Coût maximum : 1 000\$
2. Agrandissement d'un bâtiment principal	100 \$
3. Reconstruction d'un bâtiment principal	100 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ de coût estimé des travaux excédent 10 000 \$ Coût maximum : 1 000\$
4. Rénovation d'un bâtiment principal	50 \$
5. Nouveau bâtiment accessoire	50 \$
6. Agrandissement d'un bâtiment accessoire	50 \$
7. Reconstruction d'un bâtiment accessoire	50 \$
8. Rénovation d'un bâtiment accessoire	25 \$
9. Construction, installation ou remplacement d'une piscine	25 \$
10. Installation, agrandissement, remplacement ou déplacement d'une enseigne	20 \$ agricole 50 \$ autres qu'agricole
11. Installation, rénovation, agrandissement ou reconstruction d'un système autonome de traitement des eaux usées	100 \$
12. Déplacement d'un système autonome de traitement des eaux usées	100 \$
13. Renouvellement d'une demande de permis de construction ou d'un certificat d'autorisation	Bâtiment principal : 100 \$ Bâtiment accessoire : 25 \$

## Section 3.4 : Dispositions particulières

### 3.4.2 : Durée du permis de construction

Interventions visées	Délai maximal pour procéder aux interventions (fin des travaux)	Délai maximal pour effectuer les travaux dans le cas d'un renouvellement
Nouveau bâtiment principal	12 mois	6 mois
Agrandissement d'un bâtiment principal	12 mois	6 mois
Reconstruction d'un bâtiment principal	12 mois	6 mois
Rénovation d'un bâtiment principal	12 mois	6 mois
Nouveau garage isolé, agrandissement, reconstruction ou rénovation	12 mois	6 mois
Nouveau bâtiment accessoire, agrandissement, reconstruction ou rénovation	6 mois	6 mois

Interventions visées	Délai maximal pour procéder aux interventions (fin des travaux)	Délai maximal pour effectuer les travaux dans le cas d'un renouvellement
Nouveau café-terrace, agrandissement, reconstruction ou rénovation	6 mois	6 mois
La construction, l'installation ou le remplacement d'une piscine	6 mois	6 mois
L'installation, l'agrandissement, le remplacement ou le déplacement d'une enseigne	6 mois	6 mois
Installation, rénovation, agrandissement ou reconstruction d'un système autonome de traitement des eaux usées	6 mois	6 mois

**Section 7.1 Tarification relative aux permis et aux certificats**  
**7.1.2 : Permis de lotissement**

Interventions visées	Tarif exigé
1. Opération cadastrale	30 \$ par lot
2. Opération cadastrale visant la création d'une rue d'une longueur supérieure à 150 mètres	100 \$

**7.1.3 : Certification d'autorisation**

Interventions visées	Tarif exigé
1. Démolition d'un bâtiment principal	10 \$
2. Déplacement d'un bâtiment principal	50 \$
3. Déplacement d'un bâtiment accessoire	10 \$
4. Aménagement ou agrandissement d'un espace de stationnement (sauf si un permis de construction est demandé pour un bâtiment résidentiel faisant partie des classes H1, H2, H3)	10 \$
5. Aménagement ou agrandissement d'un espace de stationnement de 15 cases et plus	25 \$
6. Aménagement ou agrandissement d'un terrain de camping	25 \$
7. Aménagement ou agrandissement d'un espace de chargement et de déchargement	25 \$
8. Abattage d'arbres	0 \$
9. Intervention forestière	0 \$
10. Intervention sur la rive ou le littoral	25 \$
11. Intervention en zone inondable	25 \$
12. Intervention à proximité d'un talus à forte pente	25 \$
13. Opération de remblai et déblai, pour un usage autre que résidentiel	100 \$
14. Installation, rénovation, agrandissement ou reconstruction d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	50 \$
15. Aménagement ou agrandissement d'une carrière ou sablière	100 \$
16. Renouvellement d'une demande de certificat d'autorisation	10 \$

**7.1.4 : Certification d'occupation**

Interventions visées	Tarif exigé
1. Usage autre que l'habitation :	50 \$
2. Changement d'usage :	25 \$
3. Usage temporaire :	25 \$
4. Usage accessoire à l'habitation :	25 \$
5. Usage temporaire – unité de restauration mobile ayant une place d'affaires sur le territoire.	0 \$
6. Usage temporaire – unité de restauration mobile n'ayant pas une place d'affaires sur le territoire.	100 \$ par jour d'évènement autorisé

**Section 5.4 : Dispositions particulières**

**5.4.2 : Durée du certificat d'autorisation**

Interventions visées	Délai maximal pour procéder aux interventions (fin des travaux)
Déplacement d'un bâtiment	3 mois
Démolition d'un bâtiment	6 mois
Aménagement ou agrandissement d'un espace de stationnement	6 mois
Aménagement ou agrandissement d'une allée véhiculaire dans le cadre d'un projet intégré	12 mois
Aménagement ou agrandissement d'un espace de chargement et de déchargement	6 mois
Abattage d'arbres	6 mois
Intervention forestière	12 mois
Intervention sur la rive ou le littoral	6 mois
Intervention en zone inondable	6 mois
Intervention à proximité d'un talus à forte pente	6 mois
Opération de remblai et déblai	6 mois
Installation, rénovation, agrandissement ou reconstruction d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	12 mois

**Section 7.2 : Tarification relative à des demandes diverses**

**7.2.1 : Autres tarifs exigés**

Demandes visées	Tarif exigé
1. Modification aux règlements d'urbanisme	100 \$ pour l'étude et 450 \$ pour les procédures
2. Demande d'autorisation à la CPTAQ	100 \$*
3. Demande d'exclusion à la CPTAQ	200 \$*
4. Demande d'élevage porcin assujettie aux articles 165.4.3 à 165.4.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	200 \$*

\* Les tarifs exigés par la Ville sont en sus des frais exigés par la CPTAQ ou des tarifs exigés pour les permis ou les certificats.

Dans tous les cas, les frais sont non remboursables.

**Dérogation mineure : 425.00\$**